

**DÉCISION SUR LE RAPPORT RELATIF À L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES  
ACTIVITÉS ET AUX PERSPECTIVES DE MISE EN PLACE DU HAUT  
COMITÉ SUR L'AGENDA 2021-2031 « DÉCENNIE DES  
RACINES ET DE LA DIASPORA AFRICAINES »**

**La Conférence,**

1. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec. 807(XXXIV), adoptée au cours de la trente-quatrième Session ordinaire de la Conférence de l'Union qui s'est tenue les 6 et 7 février 2021, qui a déclaré la décennie 2021-2031 « Décennie des racines et des diasporas africaines », et particulièrement le paragraphe 11 de la Décision du COREP ;
2. **PREND NOTE** du Rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Agenda 2021-2031 pour la Décennie des racines africaines et des diasporas ;
3. **SE FÉLICITE** du succès de l'organisation du Forum sur la réduction du coût des transferts de fonds de la diaspora africaine, présidé conjointement par le Royaume du Maroc et le Togo ;
4. **SALUE** les efforts et les progrès accomplis par la République togolaise et la Commission dans le cadre de la mise en place du Haut Comité de la Décennie et son mandat ;
5. **FÉLICITE** la République togolaise et la Commission pour le travail accompli dans la mise en œuvre de la Décision sur la Décennie des racines et des diasporas africaines, particulièrement la mise en place du projet de composition et du mandat du Haut Comité pour l'Agenda 2021-2031, Décennie des racines et diasporas africaines ;
6. **DÉCIDE** que la composition du Haut Comité pour la Décennie soit la suivante :

<b>NOMBRE</b>	<b>RÉGION</b>	<b>ÉTATS MEMBRES</b>
01	AFRIQUE CENTRALE	Cameroun Guinée Équatoriale Congo
02	AFRIQUE DE L'OUEST	Gambie Ghana Sénégal Togo
03	AFRIQUE DU NORD	Algérie Maroc Tunisie
04	AFRIQUE DE L'EST	Éthiopie Tanzanie
05	AFRIQUE AUSTRALE	Afrique du Sud Angola Namibie

**7. APPROUVE EN OUTRE** le mandat du Haut Comité pour la Décennie comme suit :

**a. Mandat général du Haut Comité pour la Décennie**

Le Haut Comité a pour mandat d'œuvrer au soutien de toutes les initiatives qui impliquent les membres des diasporas et des communautés d'ascendance africaine du monde entier et de prendre les dispositions et mesures nécessaires à la réalisation effective des résultats attendus de la mise en œuvre de la Décennie des racines et diasporas africaines.

**b. Mandat spécifique du Haut Comité pour la Décennie**

Le Haut Comité pour l'Agenda 2021-2031, Décennie des racines africaines et des diasporas a pour missions spécifiques de :

- Promouvoir l'Agenda 2021-2031 pour la Décennie des racines africaines et des diasporas en proposant l'élaboration de programmes périodique des événements dans les pays et des opérations phares de la Décennie des racines et des diasporas africaines ;
- Veiller à ce que les projets menés par les différents pays soient mis en valeur au niveau international ;
- Contribuer à la mise en valeur des réalisations des membres des diasporas africaines et des communautés d'ascendance africaine ;
- Appuyer toutes les initiatives visant à lutter contre les discriminations et les mauvais traitements à l'égard des personnes, des membres de la diaspora africaine ou d'ascendance africaine et défendre leurs intérêts ;
- Mettre en place des mécanismes et des voies d'échange afin de faciliter le retour des personnes d'ascendance africaine des Antilles, des Caraïbes et des Amériques ;
- Coordonner la mobilité des personnes et les stratégies de développement conjoint pour l'intégration des populations d'ascendance africaine et pour l'émergence du continent africain ;
- Œuvrer pour la mise en place d'une véritable politique de la diaspora et d'un plan d'action solide pour concrétiser le retour et la participation accrue de la diaspora au processus de développement du continent ;
- Entreprendre des activités visant à renforcer le rôle et les contributions des personnes d'origine africaine et des diasporas au processus de développement économique du continent africain ;

- Contribuer au rapprochement entre les membres de la diaspora et les décideurs politiques aux niveaux national, régional, continental et mondial pour le développement durable de l'Afrique ;
  - Appuyer les initiatives en matière d'investissement productif et d'esprit d'entreprise de la diaspora africaine afin d'améliorer et d'accroître l'impact de ses actions sur le développement économique de l'Afrique d'ici à 2063.
8. **PREND ÉGALEMENT NOTE** de la proposition formulée par la République togolaise, telle qu'énoncée dans le rapport d'étape de la Décennie des racines et des diasporas africaines, d'organiser, dans le cadre de la mise en œuvre de ladite décennie, un événement en 2024 intitulé « Renouveau du panafricanisme et place de l'Afrique dans la gouvernance mondiale : mobiliser les ressources et se réinventer pour agir » ;
  9. **DEMANDE** à la Commission et à la République togolaise de poursuivre leur collaboration afin d'assurer le bon déroulement de la préparation, de l'organisation et du succès de cet événement ;
  10. **DÉCIDE** que l'événement « Renouveau du panafricanisme et place de l'Afrique dans la gouvernance mondiale : mobiliser les ressources et se réinventer pour l'action » sera organisé en République togolaise en 2024 ;
  11. **INVITE** les États membres, les partenaires de l'Union africaine et les communautés de la diaspora et des afro-descendants à travers le monde à soutenir l'organisation et le bon déroulement dudit événement ;
  12. **DEMANDE** au Togo et à la Commission de faire rapport à la Conférence sur les conclusions de cet événement, en 2025 ;
  13. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine, à l'ECOSOCC et plus particulièrement au Département des citoyens et de la diaspora (CIDO) d'appuyer la mise en œuvre de l'Agenda 2021-2031 pour la Décennie des racines et des diasporas africaines.